

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
OFFICE DES FORAGES RURAUX (OFOR)



## Avis Appel d'Offres S\_GPOH\_043

### Entretien et Réparation de Groupes Electrogènes

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le **Soleil du 14 et 15 Décembre 2024**.

2. **L'Office des Forages Ruraux (OFOR)** a obtenu dans le cadre du Budget de l'Etat du Sénégal (**BE 2025**) de la République du Sénégal, des crédits et a l'intention d'utiliser une partie de ces crédits pour effectuer des paiements au titre du Marché pour l'entretien et la réparation de groupes électrogènes.

3. **L'Office des Forages Ruraux (OFOR)** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **le diagnostic, les remplacements de pièces et la réparation de Groupes Électrogènes des forages en milieu rural**.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Office des forages ruraux sis, auprès de Monsieur Bassirou NDIAYE, Immeuble **Aida -63- Rond Point VDN x Ouest Foire au 3ème étage, Tél : +221 33 827 57 17, Email : cpm@forages-ruraux.sn** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée **de 08 h à 17 h tous les jours ouvrables**

6. **Les exigences en matière de qualifications sont :**

Avoir réalisé 2 marchés de travaux similaires, d'un montant d'au moins cent-vingt millions (**120 000 000**) F CFA chacun, au cours des 5 dernières années (**2020, 2021, 2022, 2023, 2024**)

Avoir une capacité de préfinancement (ligne de crédits) de Cinquante millions (**50 000 000**) **de F CFA**, délivrée par une banque agréée par le ministère des finances et du budget;

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2022, 2023, 2024) de Deux cent vingt cinq millions (225 000 000) FCFA;

Fournir les états financiers des trois (03) derniers exercices (2022, 2023, 2024) certifiés par un expert agréé à l'ONECCA ou un organisme assimilé.

**NB** : L'attestation de ligne de crédit devra obligatoirement être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget. Toute attestation délivrée par une assurance ne sera pas acceptée.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse : **Office des forages ruraux (OFOR)** sise, Immeuble Aida - 63-Rond-Point VDN x Ouest Foire, Tél : +221 33 869 61 35 ; contre un paiement non remboursable d'un montant de vingt-cinq mille **(25 000) FCFA** payable par espèce ou par chèque et le dossier à récupérer sur place.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Office des forages ruraux sise, Immeuble Aida - 63- Rond-Point VDN x

Ouest Foire, à la salle de réunion de l'OFOR au 3ème étage tél : +221 33 827 57 17 au plus tard **le 24 Avril 2025 à 10 h 00 mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes **le 24 Avril 2025 à 10 h 00 mn** en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse suivante : Office des forages ruraux sise, Immeuble Aida - 63- Rond-Point VDN x Ouest Foire, à la salle de réunion de l'OFOR au 3ème étage tél : +221 33 827 57 17.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission délivrée par un organisme agréé par le Ministre des Finances et du Budget (MFB) d'un montant de trois millions **(3 000 000)**

#### **Francs CFA;**

La garantie de soumission doit rester valide 28 jours après l'expiration du délai de validité des offres. La garantie doit être délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des Finances et du Budget **(MFB)**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

**Le Directeur Général de  
L'Office des Forages Ruraux**